

Fédération Nationale Aéronautique (F.N.A.) » à proposer au REF, une convention, en vue de vulgariser l'émission d'amateur dans les milieux aéronautiques. Lors de sa réunion du 9 juin 1965, le conseil d'administration du REF mandate F5AN pour cette négociation. Et, F9VR d'écrire en décembre 1965 : « *Pour reprendre le terme de -service- dont nous sommes gratifiés dans les conventions internationales, nous remplissons effectivement un service, mais nous ne pouvons l'assurer que dans la mesure où notre dévouement s'accompagne d'un minimum de connaissances. Vous savez l'intérêt que nous portent les milieux scientifiques. Les radioamateurs sont des collaborateurs passionnés, dévoués, désintéressés ; ils forment une chaîne d'écouteur répartis dans le monde entier. Or avec les études spatiales, cet intérêt ne peut qu'aller grandissant. A nous de répondre valablement à cette attente...* » (cf : Radio-REF, éditorial 01/1966).

Le 17 novembre, F8DO décroche le record d'Europe sur 144 MHz : profitant du passage des Léonides, il contacte d'abord UR2CQ (Estonie), puis UA1DZ de Léninegrad, soit une distance supérieure à 2300 kms. F8DO utilisait un convertisseur à nuvistor suivi d'un mosley et d'un filtre de 70Hz de bande passante... (cf : Radio-REF.01 /1966). En même temps, le 26 novembre 1965, la France devient la troisième puissance spatiale, avec la mise en orbite, depuis la base d'Hammaguir, dans le Sahara, de son premier satellite, le « A1 ». Il est équipé d'une balise, bande 136-137 MHz : F8SH demande d'essayer de l'écouter.

Le même mois, signe d'intérêt toujours croissant, de la part du Ministère de l'Education Nationale pour nos activités, M. Maurice HERZOG – Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, en visite à Lyon pour le « 40ème anniversaire des MJC » prend la parole au micro de la station F2LY, pour annoncer les résultats du concours REF/MJC (remporté par F2OU- M.J.C. de Guéret, opérateur : F5HX), avant de signer le livre d'Or du REF/69...



Ensuite, le 18 août 1968, c'est M. COMITI, nouveau Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, qui vient visiter la station F2OP, de la Maison des Jeunes et de la Culture de Poitiers. Le Ministre « *a exprimé sa satisfaction devant la bonne marche du club, s'est félicité de l'intérêt manifesté par les jeunes présents pour les techniques radio...* ». Il a aussi tenu à signer le livre d'Or du REF/86 en ses termes : « *A ce moyen de contact, d'entente entre les hommes, qui rétrécit les limites de notre planète, et prépare une ère de paix.* » (cf. Radio-REF.10/1968). Il faut bien, une fois encore souligner, qu'en 1965, ni la « citizen band » (C.B. : la « licence » ERPP-27, « talkie-walkies – 100 milliwatts, antenne et alimentation incorporées, un seul canal », ne sera reconnue que des années plus tard...), ni internet, ni les téléphones portables n'existent, alors que de nombreux « surplus américains » déversent matériels émetteurs et récepteurs en quantité, sur le marché : mais pour pouvoir les utiliser, il faut préparer une licence de radioamateur pour les jeunes intéressés. Dans ces conditions, les radios clubs fonctionnent...

Le 8 juin 1966, le conseil d'administration du REF désigne André JACOB – F3FA, comme successeur de Robert BROCHUT – F9VR à la fonction de « Président du REF ». F9VR après huit ans de présidence et 15 années de membres du conseil, n'avait pas souhaité se représenter au suffrage de l'association. De ce fait, c'est F9MS – Claude RONSAUX qui va désormais rédiger la chronique « trafic » de Radio-REF, au lieu et place de F3FA.

## Un nouveau président pour le REF...



## ... Et un nouveau responsable traffic.

Mais, comment ne pas rappeler ici que c'est grâce à F9VR que nous bénéficions aujourd'hui de **notre droit à l'antenne**. Bref rappel : le 26 mai 1966, la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale avait voté à l'unanimité le texte de l'amendement du REF. Le 2 juin, l'Assemblée nationale l'avait adopté, en retenant notre terme « station du service amateur » au lieu et place de « stations privées ». Le Sénat, puis de nouveau l'Assemblée Nationale lors de sa séance du 24 juin ont ensuite adopté définitivement l'amendement, élaboré par F9VR, et soutenu par M. le Ministre Paul COSTE-FLEURET, rapporteur de la Commissions des Lois, et contre l'avis du représentant du Gouvernement, et surtout de l'O.R.T.F. qui ne voulait pas que « sa loi sur les antennes collectives en matière de télévision » introduise un droit au profit des antennes des radioamateurs... A la tribune de l'Assemblée Nationale, M. COSTE-FLEURET « rappela longuement l'intérêt que présentent les radioamateurs et leur association le REF, qui assurent un véritable service d'intérêt national. Ces émetteurs privés transmettent souvent des messages dont dépendent des vies humaines... Ce réseau est agréé par l'organisation du Plan ORSEC ; dans ce domaine personne ne saurait s'opposer à la mise en place d'antennes qui permettent d'assurer un véritable service d'intérêt national... » (cf : Journal Officiel du 3/6/1966 – page 1644). La loi, datée du 2 juillet 1966, est publiée au J.O. du 3 juillet. **Toutes les actions entreprises, par les membres du REF, depuis 1925, se voyaient ainsi reconnues par le Parlement Français.** Quel succès pour le REF, quel succès pour son Président –F9VR, quelle chance pour nous tous d'avoir aujourd'hui cet acquis !

Le décret d'application, daté du 22 décembre 1967, sera promulgué au Journal Officiel du 28 décembre 1967. Que tous ceux qui considèrent que le REF n'est rien, qu'il ne sert à rien, qui même ne veulent plus être qualifié du terme de « radioamateur » veulent bien simplement admettre que sans le REF, il n'y aurait pas de droit à l'antenne, et qu'en serait-il alors de leur activité ? Je leur demande

simplement de lire le dernier arrêt de la Cour de Cassation sur ce sujet, et daté du 4 octobre 2002 : « *La Cour de Cassation a déclaré qu'un **radioamateur** ne pouvait se voir interdire par le cahier des charges de son lotissement l'installation d'une antenne sur le toit de son pavillon...La cour d'appel de Basse-Terre avait rejetait le 16 octobre 2000, la demande de l'association syndicale qui réclamait le démontage de l'antenne, en rappelant le droit pour tout **radioamateur** d'installer une antenne d'émission-réception sur son immeuble. L'association syndicale dans son pourvoi en cassation, soutenait que ce droit reconnu par la loi du 2 juillet 1966..., pouvait être écarté par le cahier des charges...La Cour de Cassation dans son arrêt a jugé le contraire en déclarant que le **droit à l'antenne était une disposition d'ordre public, c'est à dire un droit qui ne peut pas subir d'exceptions ni faire l'objet de renonciation.** » Il faut donc l'admettre : cette loi ne s'applique qu'au titre de **radioamateur, et à nul autre !***

Robert BROCHUT – F9VR a bien voulu me confier, dans une lettre datée du 7 novembre 2002, et que je conserve dans mes archives, ses sentiments sur cette période de son action pour le REF, ce qu'il appelle pudiquement « quelques anecdotes de mon époque » : « *beaucoup d'Oms se sont interrogés sur l'origine de la situation conflictuelle entre F9AA et moi...A ceux qui avançaient une mésentente d'origine professionnelle, je peux répondre qu'il n'en a jamais rien été. J'ai été élu administrateur du REF en 1953 sur la liste de F9AA. J'ai toujours eu une grande sympathie et une certaine admiration pour son dévouement, sa rigueur et sa disponibilité...Il a été mon témoin lors de mon mariage, c'est tout dire...Par contre il avait un entêtement de breton, et pour cause...et il était difficile de dialoguer et de le faire revenir lorsqu'il avait une idée arrêtée. Ainsi certaines de mes initiatives en tant que nouveau président lui ont déplu...télécommande et AFAT...décentralisation de la région parisienne...maisons des jeunes...droit à l'antenne en 1966. F9AA affirmait autour de lui que c'était une stupidité juridique, sans espoir de l'obtenir... » Il faut souligner aujourd'hui, « détail » inconnu jusqu'à ce jour, que F9VR était en 1966, depuis plus de dix ans l'avocat de l'O.R.T.F. pour tous ses dossiers techniques, aussi bien en France qu'à l'Etranger. Inutile de dire, que dès le vote favorable à notre amendement, l'ORTF retira tous ses dossiers du cabinet de F9VR et vous pouvez en imaginer les conséquences...Les radioamateurs d'aujourd'hui à travers mes propos te disent encore **MERCI, Robert**, pour ce droit que tu as su nous gagner.*

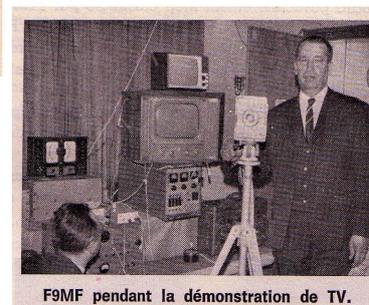
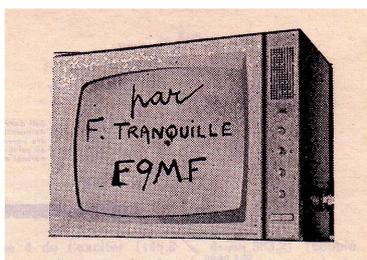
\*\*\*

Le 4 juin 1966 se déroulent les grandes manœuvres nationales de l'Armée Française « **Alpes 66** ». Dans le cadre de la D.O.T., l'Armée fait appel aux radioamateurs et à leur réseau d'urgence. Les consignes du plan ORSEC doivent être appliquées. F2AY coordonne le réseau : 6 stations mobiles, 2 postes portables, 35 radioamateurs sont engagés dans l'exercice. L'état major lors de la réunion de clôture a tenu à préciser : « *... La mission des radioamateurs a été remplie. Les renseignements relevés ont été jugés très intéressants par les autorités militaires qui ont suivi l'opération. Nous devons constater que le réseau radioamateur est de tout ceux mis en place, celui qui a le mieux fonctionné. Les liaisons radio ont été sans défaillance... »* (cf : Radio-REF – 07/66). Le Général LECOANET adresse ensuite au RU/REF de la Région 8 la lettre suivante: « *A l'issue des manœuvres nationales Alpes-66, auxquelles vous avez bien voulu faire participer les radioamateurs de l'Isère, je tiens à vous exprimer mes vifs remerciements et ma grande satisfaction pour l'aide efficace que vos équipes nous ont apportée. Cette expérience qui a mis en lumière à Grenoble, l'esprit civique, le dévouement et la qualité de vos opérateurs et de leur matériel devrait permettre, s'il en était un jour besoin, l'utilisation de vos réseaux pour le service de la Nation ».* (cf: Radio-REF – 8/9.66)

Il faut aussi noter, consécration du sérieux des “amateurs”, que le 16 octobre 1966 a marqué le début officiel de la télévision d'amateur en France, résultat là aussi d'une longue action du REF.

Notre camarade Fabris TRANQUILLE – F9MF est autorisé provisoirement à utiliser sa station de télévision, lors de la réunion d'Armentières. F3FA de préciser : « Cette démonstration faite devant des représentants de la presse et en présence des techniciens de l'O.R.T.F. a prouvé que la télévision d'amateur est capable de fournir d'excellentes images et ce en même temps que la télévision officielle, sans provoquer de brouillage... F9MF, premier amateur à avoir été autorisé nous a rendu un grand service et a bien mérité du REF. » (cf : éditorial. Radio-REF –01/1967).

### Les débuts de la télévision d'amateur...



F9MF pendant la démonstration de TV.

Le 13 juin 1967 le « Club Français de Télévision d'Amateur » ancêtre de l'A.N.T.A., est créé à Paris : son président en est F3DD, F9MF est le vice-président. F2AC, F3FC, F3PJ effectuent une première liaison TV le 23 mars 1968 : émission depuis Boulogne-Billancourt, réception chez F3FC – distance 13 kms...

\*\*\*

Le 20 novembre 1966, c'est le déclenchement de l'opération « **ORSEC Anémone** » sur le département de la Vienne (catastrophe aérienne). A 07h50 suite à l'appel des sirènes F8BN, F8AU, F3ZZ, F3GQ, F5HR, F2VX et leurs stations mobiles se regroupent à la préfecture et deux réseaux (28 Mcs et 144 Mcs) sont organisés... Nous devons constater que dans les départements où les réseaux d'urgence ORSEC sont intégrés dans les organigrammes du S.T.I., les équipes du REF sont réellement « opérationnelles », avec badges officiels, carnet de « message » et laisser-passer...



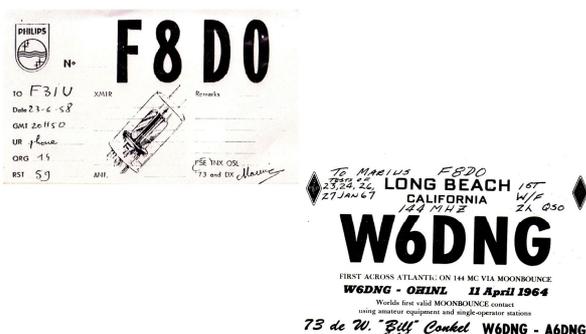
F3FA d'affirmer : « Je voudrais que nous puissions développer notre réseau RU THF. A la lumière des dernières catastrophes, je suis persuadé que nous avons un rôle national très important à jouer ; à savoir improviser, assurer des communications à courte distance, dès la première heure... Le RU devrait être un peu ce qu'est un extincteur dans une voiture : ne jamais servir, mais être toujours prêt. » (cf : Radio-REF-éditorial 01/

\*\*\*

A titre d'information, au 1<sup>er</sup> janvier 1967, le REF compte 6143 membres, dont 2770 titulaires d'un indicatif...et notre revue « Radio-REF » est imprimée à 7500 exemplaires ! Mais il est vrai que tous les membres du REF reçoivent d'office la revue...

\*\*\*

#### Première liaison France-USA via la Lune



Le 27 janvier 1967, une nouvelle première transatlantique se réalise : « Une liaison France-Californie est chose courante, mais lorsque celle-ci est établie sur 144 MHz par réflexion sur la lune, comme viennent de le faire F8DO – W6DNG, il y a là un exploit qu'il faut saluer. Cette liaison ne s'est pas faite en un jour, et seule une équipe où chacun apportait ses connaissances, son temps, son amour de la radio pouvait y parvenir. De F8AB à cette liaison, que de chemin parcouru, et quelles belles perspectives pour le futur... » (cf.:Radio-REF. Éditorial F3FA/03-1967). Pour obtenir ce résultat, Marius Cousin - F8DO, aidé par F1BF, avait su

organiser toute une équipe autour de lui... Le 12 octobre 1969, notre ami Marius Cousin – F8DO, recevra la « Médaille d'Or » du prix international « Cristoforo Colombo », section radioamateur, lors du 17<sup>ème</sup> congrès international des communications. Ce prix, décerné chaque année par le Comité Scientifique de l'Institut International des Communications, venait récompenser F8DO pour « ses travaux moon-bounce et meteor-scatter » (cf.:Radio-REF. 12/1969).

\*\*\*

A partir de 1967, les exercices R.U./ORSEC se multiplient dans de nombreuses régions ou département de France: le 12 janvier dans le Puy de dôme (sous la conduite de F9PA/mobile) ; le 21 janvier dans le Var (responsabilité de F9BD). C'est François Rivaud – F2FI qui est devenu PCT national, à la place de F8EL, trop pris par ses activités professionnelles...Le réseau téléphonie national se déroule maintenant le premier dimanche de chaque mois, sur 3632 K/cs à 09h00. Le réseau télégraphie national est sous la coupelle de F8MW (aidé par F9NF), et il fonctionne chaque jeudi soir sur 3510 K/cs. Il existe aussi un réseau par région (1 à 10) chaque dimanche de 08h00 à 08h45 TU sur 3632 K/cs ...

#### Nouvelle organisation du R.U.

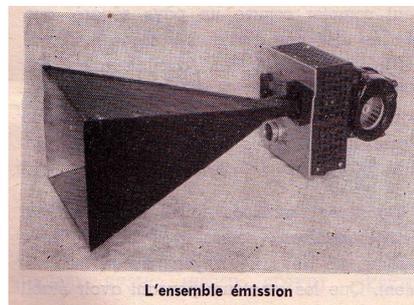


Les réseaux VHF ont lieu aussi par région, sur l'initiative de chaque PCT régional, mais coordonné au niveau national par F3ZF... bref tout est maintenant bien rôdé, et intégré dans le dispositif officiel du S.T.I. Enfin, notre camarade F9YK a accepté de prendre en charge l'organisation administrative du « Réseau d'Urgence », et comme il le précise dans « Radio-REF » (07/1967) : « ...Le R.U. est en effet l'une des meilleures manières de défendre nos fréquences en montrant nos possibilités et nos moyens d'actions... Dans la plupart des régions, le réseau d'urgence du REF est en contact permanent avec la protection civile. C'est cet organisme qui déclenche le plan ORSEC. » Le 5 avril 1967, lors de la réunion du conseil d'administration du REF, celui-ci est informé par F3ZF et F9OE « des entretiens qu'ils ont eus avec l'Etat-Major de la Protection Civile de la région parisienne ». Cela aboutit à un accord qui permet aux radioamateurs volontaires de « faire partie intégrante de la protection civile ». Il est précisé que chaque radioamateur volontaire recevra une carte officielle de la Protection Civile, avec la qualification de « spécialiste transmission » en tant que membre bénévole. Il est précisé que cette carte leur permettra de se déplacer dans le cadre de déclenchement du plan ORSEC, et que « les membres de la Protection Civile, dans l'exercice de leur mission sont couverts par la puissance publique des risques courus par eux, et leur matériel technique... dans les limites normales vis-à-vis des tiers... » (cf. : Radio-REF, rubrique Réseau d'Urgence- 05/1967). Une fiche d'inscription des volontaires est publiée dans « Radio-REF », pour la région parisienne : 50 radioamateurs, membres du REF, s'inscrivent immédiatement, et leurs dossiers sont remis à la direction de la Protection Civile le jeudi 6 juillet 1967, lors d'une réunion, par F9YK-F3ZF-F9OE...

\*\*\*

En septembre 1967, nouveau succès à porter au crédit des équipes du REF : l'administration des P.T.T. « qui ne manque jamais d'étudier avec bienveillance les demandes que nous formulons, vient de nous accorder l'indicatif - **F3THF** - pour la 1ère balise THF française, en cours d'installation

### Les premières sur 10.000 mhz...



au centre de Lannion, en Bretagne » (éditorial F3FA-Radio REF.10/1967). La balise doit fonctionner sur 144.010, pour l'étude des couches sporadiques E. Une équipe, composée de F8TD – F8VF – F2FO – F8SH – F9ND, est chargée de sa réalisation. Le 1<sup>er</sup> février 1968, 3A2BF, président de l'association des radioamateurs de Monaco nous indique que la balise 3A2VHF est aussi mise en service, à 70 mètres d'altitude en DD28H, fréquence 144.020... Le même numéro de notre revue nous rapporte que le premier QSO sur 10 000 Mhz a été réalisé, en

<b>F5BO</b>	
To Radio E2VX	Tx 50W
Confirming QSO phonie	Rx Double conv...
on 27.8 19.64	Aer L.W. 24km
WKD at 0745 TU	QTH.
on 3.5 Mhz	25. Av. d'Essômes
R.5.567T	CHATEAU-THIERRY
Remarks	02 FRANCE
73 ami Gerard	
PSE QSL Direct or via REF BP 26 Versailles 78 FRANCE	



télégraphie, le samedi 26 août, sur une distance de 45 kms entre F2FO (77) et F5BO/P (92)... Cette liaison faisait suite au premier QSO sur 2.300 Mhz entre F2FO et F9HS (45 kms aussi !), et démontrait l'intérêt toujours présent des essais des « amateurs qui veulent s'en donner la peine et sortir des sentiers battus... »

\*\*\*

En novembre 1967, « la Société d'Encouragement au Progrès » informe le REF qu'elle a décidé d'attribuer son « prix 1968 » à notre association. En effet, cette société récompense chaque année des personnes ou sociétés qui dans le domaine des Arts ou des Sciences, participent au développement du « progrès » sous toutes ses formes. Dans sa réunion du 8 novembre, notre conseil d'administration donne son accord... Là aussi, c'est une reconnaissance du travail fait par le REF et ses amateurs ! Le dimanche 10 mars 1968, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris, F8TM reçoit, au nom du REF, la « Médaille d'Or » de cette société... De la même façon, chaque année l' « Ordre International du Bien Public » et le « Mérite Civique » sont attribués à certains de nos camarades. Ainsi, entre 1959 et 1967, 32 des membres du REF seront décorés par la ligue du bien public, et entre 1963 et 1969, 24 autres se verront attribuer le titre de « Chevalier de l'ordre du Mérite Civique »...

\*\*\*

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être contredit, que fin 1967 notre « Réseau d'Urgence » est devenu un système bien rôdé, et ce sur l'ensemble du territoire français. Dans son rapport moral, pour l'A.G. des 15 et 16 juin 1968, F3FA écrira : « *Le Réseau d'Urgence se développe dans l'anonymat et prouve dans de nombreuses occasions l'efficacité des radioamateurs, démontrant ainsi que l'émission d'amateur n'est pas un jouet du dimanche, mais bien un potentiel national. Les contacts avec la Protection Civile se développent d'une façon satisfaisante...* » (cf : radio-REF.05/1968). Que dire de plus, à croire que le R.U. est devenu « une routine », et cela grâce à ses membres ! Cependant, les événements de mai 1968 vont entraîner le report de l'A.G. de Tours, et pendant cette période, de nombreux messages, plus ou moins « urgent » seront retransmis, à travers toute la France, par les radioamateurs (en particulier sur 40 et 80 mètres !). Cela conduira le docteur Habib, directeur des activités médico-sociales de la Croix Rouge Française, à envoyer au RU du REF une lettre concernant la demande de médicaments rares. Il insiste sur le fait qu'une telle demande ne peut être prise en compte, par ses services, que si le nom du médecin et l'origine de la demande est précisée. F9YK rappelle de relire le document du REF – DO-02 – de juillet 1966. (cf.: Radio-REF –8/9-1968).

Les exercices se poursuivent:

- En Meurthe-et-Moselle : 19 janvier 1969, « une violente explosion au lycée de Bonsecours », à Nancy. (exercice Croix-Rouge). F1DY, F9YR, F1NY, F1XC, F3HA, F9DR, F1IO, F1MP, F6AFC constituent le « Réseau d'Urgence. (cf: Radio-REF.03/1969).
- En Côte D'or: le 17 avril 1969, « deux trains se télescopent sous le tunnel de Blaisy-Bas ». A la demande du directeur départemental de la Protection Civile et de l'ingénieur régional du STI de Dijon, le RU-VHF est lancé. Les stations F8GF, F1LC/m, F1ABP/m, F2AE/m, F2PF/m, F2TA, F8CV, F8KV/m, F9UP/m, F9ZF/m participent au réseau. (cf. : Radio-REF.07/1969)
- A Paris le 4 juin 1969, à 20h00, le Préfet de Police déclenche le plan ORSEC: « un avion portant une charge nucléaire en difficulté risque de s'écraser ». RU sur 145.400 k/cs avec : F1GA, F1GI ? F1EV, F9ON, F9BB, F2FO, F9BC, F5DJ, F2KU/m, F1SU/m, F6ABU, F9BB, F1ACX, F1AJZ... (cf. :Radio-REF. 07/1969)
- A Taverny, le 15 juin « glissement de terrain, village en partie détruit, installations électriques détruites... ». F2OB (PC opération), F8TH/m sur zone, F9ID participent à cet exercice Protection Civile. (cf. : Radio-REF.09/1969)

\*\*\*

Par contre le samedi 30 mai ,ce n'est plus d'un exercice qu'il s'agit : un « **S.O.S.** » émanant de la vedette « Mriwaro », naviguant vers les Comores, est capté par le paquebot « Général

Pau » à 06h00 TU : *bateau en perdition à 60 miles de l'archipel...* A bord du « Mriwaro » se trouve FH8CE, et le président de la Cie Air Comores... Les pilotes de la compagnie décollent dès réception de la nouvelle pour rechercher les disparus... FH8CF de son côté lance des appels et contacte ZE6JK (en cw) qui avertit, à son tour, le service des recherches de Durban (Afrique du Sud). Puis FH8CF contacte des stations 5R8, FK8, FR7, VQ8 (3B8), 9U5BB et FH8CD,... Les recherches restent vaines. A 02h00 Tu, le dimanche matin, FH8CE contacte CR7LF, puis CR7IC. Les services de secours du Mozambique localiseront enfin les naufragés à 15h40 TU... Bravo à FH8CF pour sa persévérance durant toute la nuit !

Début 1970, tous les radioamateurs français reçoivent de l'autorité militaire un questionnaire, destiné « *connaître les OM pratiquant la télégraphie* » et F3FA, président du REF, de préciser « *Nous vous invitons à y répondre avec soin.* » (cf. :Radio-REF- 01/1970). Puis le 13 mars 1970, est inauguré officiellement le «Radio-Club de l'O.R.T.F.», à Meudon et en présence de M. Jean-Jacques de Bresson, directeur général de l'Office. Ce dernier put à cette occasion établir sa première liaison amateur, sur 14 Mc/s avec F3FA... En mai 1970, lors de l'AG, F3FA annonce que le REF compte désormais 7900 membres à jour, dont 3341 titulaires d'indicatifs. Ce constat amène F3FA à parler « *d'un danger d'une rupture d'équilibre entre le nombre de licences générales, le nombre de licence F1 et les autres adhérents...* » (Radio-REF.05/1970- Rapport Moral).

\*\*\*

Le 19 avril 1970, à la Mairie du 5ème arrondissement de Paris, la « **Grande Médaille d'Or du Bien Public** » est remise à notre association, en « **récompense des services rendus** ». Cette reconnaissance est le fruit du travail de toutes les équipes de bénévoles du REF au fil des années.

\*\*\*

Enfin, pour clore ces années 1960-1970, le 11 octobre F1NK –Georges Guinard (futur F6DDU) confirme le lancement des balises stratosphériques depuis Nancy : altitude prévue 25 000 mètres ; balise VHF sur 144.220 Mhz, puissance 1 watt ; balise THF sur 1296.600 MHz, avec 0,5 watts ; émetteur de mesure sur 27,4 Mhz avec 1 watt. Des reports d'écoute sont espérés de toute la France... Les premiers reçus proviennent de stations italiennes ! (Radio-REF.10/1970)... et, pour garder la main, le samedi 24 octobre, la préfecture de la Somme déclenche un plan ORSEC: F6AFX, F1AFA, F1APF, F3XI, F8HI, F1EJ sont «mobilisés»...

La décennie qui commence va bouleverser le fonctionnement du réseau d'Urgence, mais surtout de notre REF. Une autre histoire va s'écrire !

Gérard DEBELLE / F2VX  
Clipperton DX Club  
Service Historique du REF

**En guise de « Conclusion » à ma série d'articles sur  
« L'apport des membres du R.E.F. aux Services Officiels » :**

**Du Réseau d'Urgence du R.E.F. à la création de la  
F.N.R.A.S.E.C., en décembre 1984**

En mai 1970, les équipes du « Réseau d'Urgence du R.E.F. », volontaires, sont intégrées dans l'organigramme du « plan ORSEC » des préfetures, au titre de la protection civile, suite à l'accord d'avril 1967 (cf. : Radio REF – mai 1967 – rubrique « réseau d'urgence).

Le recensement des volontaires est effectué dans chaque département (cf. : fiche REF 86). Après chaque exercice ORSEC, des lettres sont envoyées aux participants par le Cabinet du Préfet – Direction Départementale de la Protection Civile. (cf. : lettre Préfecture de la Vienne du 15 juin 1971) (à l'époque j'intègre l'équipe « ORSEC » du REF 86...)

**RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS**  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF GROUPANT LES AMATEURS D'ONDES COURTES  
ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONAL AMATEUR RADIO UNION (I.A.R.U.)  
ORGANE OFFICIEL : "RADIO-REF"

**REF 86**  
ASSOCIATION DU DÉPARTEMENT  
DE LA VIENNE

Adresser la correspondance à : F8AU  
Michel MOINE  
119 Rue de la Tranchée  
POITIERS

Préfecture de la  
VIENNE - N° 4 004

. O . R . S . E . C .

Indicatif F2VX ..... N° REF 11340 .....  
Nom DEBELLE ..... Prénom GERARD .....  
Adresse 9, Rue des IRIS - 86 - Buxerolles .....

Avez-vous le téléphone non ..... Domicile ou voisin N° 41.12.24  
(Sauf) .....

Où et comment vous joindre :

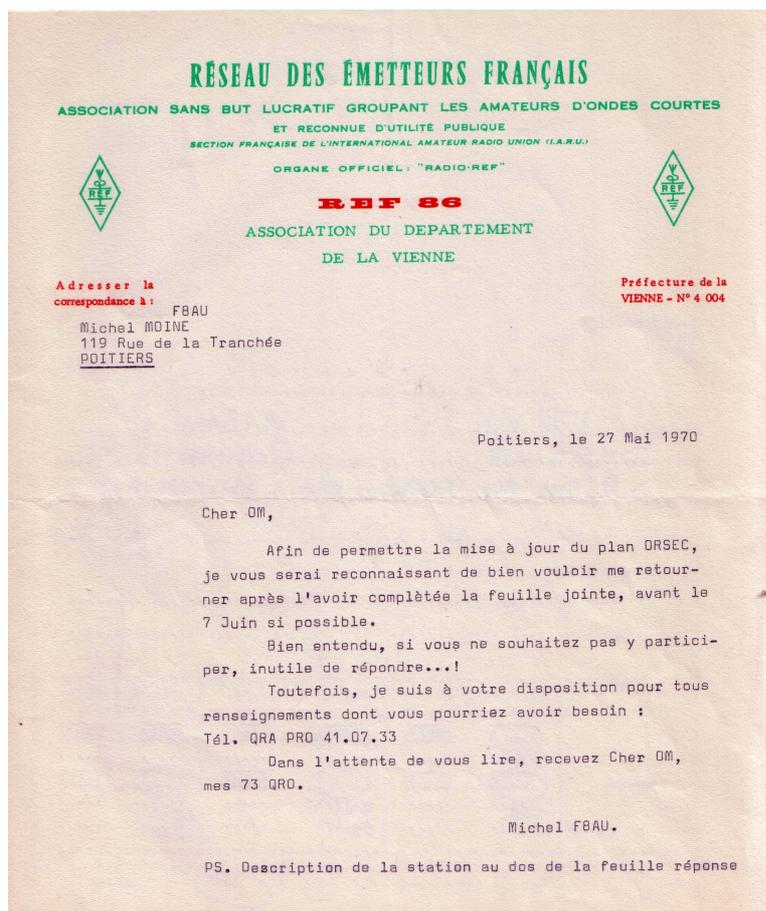
Jour ..... Travail .....

Nuit ..... Domicile .....

	Station Fixe	Station Portable	Station Mobile
VHF	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Aérien	<u>g. se.</u>	.....	.....
Décamétrique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Aérien	<u>long.</u>	<u>S.R.D.T</u>	<u>diff. en</u>
Bandes utilisées	.....	<u>band.</u>	<u>diff. en</u>

Si vous n'êtes pas équipé, accepteriez-vous d'aider un autre OM comme 2ème opérateur :  Oui -  Non

Date et signature  
De Belle



Cela amène le R.E.F., à partir de septembre 1972, à la demande du Service National de la Protection Civile, à mettre en place des réseaux REF/Protection Civile. Le conseil d'administration du R.E.F. désigne un « Délégué National » à la protection civile, en la personne de Pierre IMHOFF – F6CEV, qui prend le titre de « délégué national REF/PC ».

Durant toute l'année 1973, Pierre – F6CEV organise le réseau REF/PC, et édite des circulaires d'information, au nom du R.E.F., pour les structures départementales :

- avril 1973 : « **organisation d'un réseau REF/PROTECTION CIVILE à l'échelon départemental** »
- juin 1973 : « point sur l'opération REF/Protection civile ». A noter que dans cette circulaire, il précise **le vocable REF/Protection civile nous semble commode et il est le reflet d'une initiative du REF auprès du Service National de la Protection Civile**. Cette lettre de juin 1973 est signée par le Président du REF (de l'époque) Pierre-Louis TROLLIET – F5PT, et par le Délégué National REF/PC Pierre IMHOFF – F6CEV (documents – archives de F2VX).